



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le 16 décembre 2024, le conseil a adopté par résolution le **règlement numéro 2024-162** décrétant l'imposition de taxes, compensations et tarifs pour les services municipaux pour l'exercice financier 2025 et abrogeant le règlement R2023-156

Ce règlement peut être consulté aux bureaux de l'hôtel de ville situé au 601 chemin de la Gare à Ivry-sur-le-Lac aux heures normales de bureau, sauf les jours fériés ou sur le site internet à même la section « Règlements » : www.ivry-sur-le-lac.qc.ca/reglement/

Donné à Ivry-sur-le-Lac, ce 17^e jour de décembre 2024

Marie-France Matteau
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, sur le site internet de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, ce 17^e jour du mois de décembre deux mille vingt-quatre.

Marie-France Matteau
Directrice générale et greffière-trésorière